DEPUIS 2012, L'ÉTAT SE MOBILISE POUR LES TERRITOIRES, LES COLLECTIVITÉS LOCALES & LEURS ADMINISTRÉS

POUR SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS

1MD €

POUR SOUTENIR L'INVESTISSEMENT LOCAL EN 2016

+30 %

DE DETR* EN 2015 ET 2016 (800 M€)



3MD €

ENGAGÉS PAR L'ETAT POUR AIDER LES COLLECTIVITÉS TOUCHÉES PAR LES EMPRUNTS TOXIQUES

1MD €

DE FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION (150 M€ EN 2012)

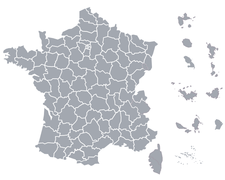
800M €

D'AVANCES GRATUITES DU FCTVA* PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

20MD €

EN 10 ANS POUR LA COUVERTURE TOTALE DU TERRITOIRE EN TRÈS HAUT DÉBIT, PARTAGÉS ENTRE OPÉRATEURS PRIVÉS, COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET ETAT



INTERNET MOBILE DISPONIBLE DANS LES 2 000 COMMUNES QUI EN SONT ENCORE PRIVÉES D'ICI LA MI-2017

100% DES COMMUNES D'ICI FIN 2016 AURONT ACCÈS À LA TÉLÉPHONIE MOBILE

50 000 LOGEMENTS ANCIENS ET DÉGRADÉS RÉNOVÉS EN 2015

+ DE 400 TERRITOIRES

+ DE 1200 COMMUNES

LABELLISÉS ET SOUTENUS VIA LE FONDS DE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE 500 M€

POUR DAVANTAGE DE SERVICES PUBLICS

1 757 CONTRATS

D'ENGAGEMENT DE SERVICES PUBLICS (CESP) SIGNÉS PAR DE JEUNES MÉDECINS POUR S'INSTALLER EN TERRITOIRE DÉFICITAIRES



+1M

+ 1 MILLION DE FRANÇAIS À MOINS DE 30 MINUTES DE SOINS URGENTS, GRÂCE À LA FORMATION DE 518 MÉDECINS CORRESPONDANTS DU SAMU

4X PLUS DE MAISONS DE SANTÉ AUJOURD'HUI QU'EN 2012 (798 EN ACTIVITÉ, 369 EN PROJET)

1 000

MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP) D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE DONT 503 DÉJÀ EN PLACE

463M €

UN FONDS DE SOUTIEN À LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES PÉRENNISÉ ET DOTÉ DE 463 M€



UN PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL DANS 92% DES COMMUNES AYANT UNE ÉCOLE PUBLIQUE

POUR LA SIMPLIFICATION

1 245

INTERCOMMUNALITÉS COUVRIRONT LE TERRITOIRE AU 1ER JANVIER 2017 CONTRE 2062 ACTUELLEMENT



1 090 COMMUNES REGROUPÉES EN 317 COMMUNES

50 MESURES

50 MESURES DE SIMPLIFICATION PRISES DEPUIS L'ÉTÉ 2015 (16 DANS LE CADRE DE LA LOI NOTRE ET 34 DANS LE CADRE DES CIR)

PS SOCIAL-ÉCOLOGIE

FNESR

* Dotation d'équipement des territoires ruraux
* Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée



LES ANNONCES DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AU CONGRÈS DES MAIRES DE FRANCE

02/06/2016

ÉTALEMENT SUR DEUX ANS DE LA BAISSE DES DOTATIONS PRÉVUE EN 2017

LOI SPÉCIFIQUE RELATIVE À LA RÉFORME DE LA DGF*

*Dotation générale de fonctionnement

MISE EN PLACE À L'AUTOMNE DE L'OBSERVATOIRE DES FINANCES ET DE LA GESTION PUBLIQUE LOCALE

RECONDUCTION ET AUGMENTATION DU FONDS EXCEPTIONNEL POUR L'INVESTISSEMENT, DONT LE MONTANT SERA PORTÉ À 1,2 MDS € POUR 2017. IL PERMETTRA DE PORTER LA DETR* À 1 MD D'€

*Dotation d'équipement des territoires ruraux

PROLONGATION JUSQU'À LA FIN DE L'ANNÉE DES INCITATIONS FINANCIÈRES AU REGROUPEMENT EN « COMMUNES NOUVELLES »

SIMPLIFICATION : AUTOMATISATION DE LA GESTION DU FCTVA*

*Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

PÉRENNISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES COMMUNES POUR LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES, ET SIMPLIFICATION DE L'ACCÈS AUX AIDES DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES